

APSF
Section Transfert de fonds

**CR de la réunion Ministère de l'Intérieur (MI) -
Sociétés de transfert de fonds (STF)**

Jeudi 12 novembre 2009 au MI

M. Laaroussi félicite les responsables des STF pour les efforts déployés pour la mise en place des mesures convenues.

Il constate cependant que le rythme des réalisations de ce qui reste à faire semble lent et souhaite qu'il soit accéléré d'ici la fin du mois, ce délai étant celui demandé par les STF.

Il regrette à ce propos que certains responsables de STF s'absentent assez souvent des réunions d'étape et que les reportings devant servir à ces réunions d'étape ne lui soient pas tous adressés à temps.

Il signale par ailleurs qu'une agence d'une STF a fait l'objet d'une agression mais que les malfaiteurs ont pu être arrêtés.

Il est procédé à un tour de table au cours duquel chaque responsable de STF présente l'état d'avancement de ses chantiers.

M. Ahmimou donne des indications sur l'agression dont a été l'objet l'agence de transfert de fonds citée plus haut et saisit l'occasion pour inviter les responsables des STF à sensibiliser et à former leurs personnels aux procédures de sécurité et à procéder régulièrement à des audits qualité de leur installation.

Dans le sillage des remarques de M. Ahmimou, une discussion a lieu portant sur la manière de sécuriser au maximum les agences.

De même qu' a été souhaité d'avoir le reflex d'informer ses confrères de toute tentative réussie où non d'agression pour s'enrichir mutuellement des expériences.

Tout le monde s'est accordé enfin pour souligner la nécessité de la mise en place des procédures relatives à la sécurité et de la formation du personnel des agences à cet effet, procédures et formations contenues du reste dans la convention.

Il est convenu en définitive :

- de rédiger un manuel de procédures minimums qui servira de base de formation et de sensibilisation de tous les personnels des agences (les STF membres de l'APSF sont invitées à transmettre à l'APSF leurs procédures pour faire la synthèse qui sera validée lors d'une prochaine réunion)
- de procéder d'ores et déjà au niveau de chaque agence en interne à des contrôles de qualité des mesures mises en place
- de contacter le responsable régional de la police ou de la gendarmerie pour lui demander les coordonnées téléphoniques où on peut le joindre en cas d'urgence.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 décembre 2009 à 10H30 au MI avec transmission des reportings des bilans d'étape au plus tard le mercredi 9 décembre 2009 à midi.